



Direction Générale Culture et Arts dans la Ville
Musée d'arts de Nantes

Décision n° 2024-59

Objet : Approbation du règlement d'un jeu concours organisé par le Musée d'arts

Réf : 7.10.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.4.3) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver et modifier les règlements de concours (y compris jeux concours) à l'exception des concours relevant de la commande publique,

Vu la délibération n° 2018-94 du 22 juin 2018 approuvant les gratuités accordées par les musées et le Chronographe dans le cadre de partenariats ou d'opérations de communication,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, les établissements culturels de Nantes Métropole organisent des jeux concours pour animer leurs communautés sur internet,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement d'une jeu concours organisé par le Musée d'arts :

- Jeu-concours « Suzanne Valadon » - du 1^{er} au 5 février 2024.

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération n°3557, libellé Musée d'arts,

Décide

Article 1. D'approuver le règlement d'un jeu concours « Suzanne Valadon » - du 1^{er} au 5 février 2024

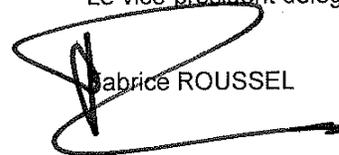
Article 2. Au titre de ces règlements, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à près de 174€,

Article 3. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au Chapitre 011, opération N°3557, libellé Musée d'arts,

Article 4. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24 JAN. 2024

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué


Fabrice ROUSSEL